



AG2R LA MONDIALE

UCANSS TSA 37001 - 59071 Roubaix cedex 1

www.ag2rlamondiale.fr

Pour tout renseignement, contactez
notre service client

Tél. : 09 74 50 50 50

Fax : 04 38 21 08 55

Pensez à vous identifier avec la référence

N° : 32538241

MLE VIALA VANESSA

BATIMENT 4 RESIDENCE LA REDONNE

43 TRAVERSE PARANGON

13008 MARSEILLE

Lyon, le 12/06/2024

Réponse à votre devis pour prothèses dentaires et soins dentaires afférents

N° FINESS :

Référence externe :

Bénéficiaire des soins

Nom : VIALA

Prenom : VANESSA

Contrat : 57559973

Risque garanti : Maladie

montants en euros

N° dent ou zone	Nature de l'acte	Cotation régime obligatoire	qté	Acte non remboursé par l'assurance Maladie	Honoraires	Base remboursement régime obligatoire	Remboursement			Reste à charge assuré
							Régime obligatoire	1 ère mutuelle	Notre prise en charge	
	Soins dentaires chirurgie	ASC	1	x	400,00	400,00	0,00	0,00	200,00	200,00
Total					400,00	400,00	0,00	0,00	200,00	200,00

Le montant de notre remboursement est donné à titre indicatif selon les renseignements du devis fourni et en fonction de la situation du bénéficiaire et de ses garanties à ce jour. Il prend en compte les honoraires limites de facturation visés par le décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 mettant en oeuvre la réforme du « 100% santé ». En cas de garantie limitée à un crédit annuel, le remboursement indiqué ne tient pas compte des équipements non réglés à ce jour.

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre du groupe AG2R LA MONDIALE dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du groupe AG2R La Mondiale ou à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Vous disposez de différents droits dont celui de demander l'accès aux données vous concernant ou de vous opposer à la mise en oeuvre d'un traitement. Vous avez également la possibilité de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits, après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET Cedex, ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Nous restons à votre écoute et votre disposition.

Bien sincèrement.

Le Service Etude des devis

Sandrine JUMEAUX CERDA



AG2R LA MONDIALE

UCANSS TSA 37001 - 59071 Roubaix cedex 1

www.ag2rlamondiale.fr

Pour tout renseignement, contactez
notre service client

Tél. : 09 74 50 50 50

Fax : 04 38 21 08 55

Pensez à vous identifier avec la référence

N° : 32458467

MLE VIALA VANESSA

BATIMENT 4 RESIDENCE LA REDONNE

43 TRAVERSE PARANGON

13008 MARSEILLE

MARSEILLE, le 24/05/2024

Réponse à votre devis pour prothèses dentaires et soins dentaires afférents

N° FINESS :

Référence externe :

Bénéficiaire des soins

Nom : VIALA

Prenom : VANESSA

Contrat : 57559973

Risque garanti : Maladie

montants en euros

N° dent ou zone	Nature de l'acte	Cotation régime obligatoire	qté	Acte non remboursé par l'assurance Maladie	Honoraires	Base remboursement régime obligatoire	Remboursement			Reste à charge assuré
							Régime obligatoire	1 ère mutuelle	Notre prise en charge	
47 46	Implantologie	IMP	2	x	1 400,00	785,84	0,00	0,00	1 300,00	100,00
47 46	Soins dentaires chirurgie	ASC	1	x	300,00	154,66	0,00	0,00	0,00	300,00
47 46	Implantologie	IMP	1		500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
46	Implantologie	IMP	1		700,00	107,50	64,50	0,00	419,25	216,25
47	Implantologie	IMP	1		700,00	107,50	64,50	0,00	419,25	216,25
Total					3 600,00	1 655,50	129,00	0,00	2 138,50	1 332,50

Le montant de notre remboursement est donné à titre indicatif selon les renseignements du devis fourni et en fonction de la situation du bénéficiaire et de ses garanties à ce jour. Il prend en compte les honoraires limites de facturation visés par le décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 mettant en œuvre la réforme du « 100% santé ». En cas de garantie limitée à un crédit annuel, le remboursement indiqué ne tient pas compte des équipements non réglés à ce jour.